



*Date de dépôt : 15 mars 2024*

## **Pétition**

### **Exercice des droits politiques – votations – plainte : constats et risques – exigences et demandes**

Comme l'indique à juste titre le site 1291.one, « *tout Suisse, qui a le droit de vote, forme le Souverain, associé à tous les processus démocratiques selon la Constitution, les lois et les coutumes suisses.* » L'Etat est au service du peuple et doit lui fournir des prestations exemplaires attendues. Ainsi, ce courrier n'est pas une simple pétition mais une exigence.

En effet, il appert que des fraudes électorales ont été constatées dans plusieurs cantons suisses comme le Jura<sup>1</sup>, Vaud, Berne, le Valais, le Tessin, Thurgovie ainsi que Genève où, notamment, deux auxiliaires travaillant au service des votations depuis 11 ans, qui avaient alerté la Cour des comptes sur des dysfonctionnements internes (bulletins de vote déchirés, déplacés, modifiés) depuis des années ont été licenciées en 2020 malgré les graves accusations reconnues implicitement par la Chancellerie comme partiellement fondées, et les faits pour partie établis. En 2023, lors d'un dépouillement genevois, deux jurés ont également falsifié des suffrages<sup>2</sup>. Bien évidemment, différents services de l'Etat, donc non indépendants puisque « *personne ne mord la main de celui qui le nourrit* », se sont mobilisés pour rassurer le citoyen. Mais cela ne suffit pas à restaurer ma confiance pour les raisons suivantes.

---

<sup>1</sup> 20minutes, jeudi 13 octobre 2022, p.3 « Vote reporté à cause de fraudes ».

<sup>2</sup> 20minutes, mercredi 24 janvier 2024, p. 2, « Elections cantonales : ils ont falsifié 35 000 suffrages » Genève. « Deux jurés ont modifié des centaines de bulletins le 2 avril 2023. »

A chaque votation, je constate moi-même que les urnes sont **opaques**, au lieu d'être transparentes. Elles peuvent ainsi avoir été préalablement chargées d'enveloppes sans que personne ne s'en rende compte. Certains citoyens ont découvert des **scellés** absents, litigieux, faux, en plastique ou encore un cadenas avec la clé dessus, ce qui peut permettre des abus.

De plus, la carte de votation personnalisée est munie d'un code-barre et d'un QR code totalement **indéchiffrables** pour moi, et qui ne me renseignent ni sur leur utilité ni sur les informations qu'ils contiennent. Je suis en droit de savoir de quoi il en retourne, car le manque de transparence fait le lit des hypothèses telles que le **fichage**, par exemple.

En outre, les votes par correspondance sont particulièrement problématiques. Ainsi, lors du scrutin du 13 juin 2021, « *des milliers d'enveloppes de vote genevois ont été laissées en déshérence dans la rue* » durant trois jours, soit tout le week-end, dans 22 caisses postales non fermées à clé<sup>3</sup>.

Par ailleurs, nous savons que les enveloppes grises sont **ouvertes à l'avance**. Vous me rétorquerez certainement que cela permet de vérifier que la carte soit signée par la bonne personne et remplie correctement, pour pouvoir la renvoyer à temps si ce n'est pas le cas. Ce n'est pas si merveilleux que cela, car j'ai constaté avec des proches que le bulletin contenu dans une enveloppe bleue fermée est **lisible à la lumière d'un phare de moto** après le visionnage d'une vidéo dénonçant ce fait **inadmissible, injustifiable et antidémocratique**. Ainsi avec une machine de vote, il est possible de connaître précisément le vote d'un électeur **sans ouvrir l'enveloppe bleue**, de l'enregistrer, de détruire ce vote et de le remplacer par du matériel surnuméraire sans qu'on le remarque, pour la soumettre plus tard au dépouillement. La **fraude** est ainsi parfaite.

En outre, avec certaines machines de votations, on glisse d'un côté la carte de vote, de l'autre l'enveloppe fermée. Cela permet de savoir exactement **qui vote quoi** et de violer le secret des urnes. C'est idéal pour **ficher** les citoyens en toute illégalité.

---

<sup>3</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/12241812-des-milliers-denveloppes-de-vote-genevoises-laissees-en-desherece-dans-la-rue.html>

D'autre part, nous savons également que les machines Dominion qui servent à traiter les votes ne sont pas **fiables**<sup>4</sup> et permettent des **irrégularités électorales**<sup>5</sup>.

En **septembre 2022**, dès que j'ai découvert ces faits antidémocratiques inadmissibles, je me suis plainte au service des votations, avec un texte analogue à celui-ci et les preuves à l'appui. Je n'ai **jamais eu de retour et rien n'a changé**. Lors de la votation du 3 mars 2024, j'ai dénoncé ces faits choquants au bureau de vote ainsi qu'à deux membres de la Commission électorale centrale qui m'ont invitée à vous écrire.

Pour résumer, il est impératif de préserver la volonté du peuple souverain et de respecter le secret des urnes. Pourtant, actuellement les institutions sont **incapables de garantir**, dans les faits, **l'absence de fraude et de fichage** lors des votations.

Pour y remédier, je demande, notamment :

1. Que la liste des personnes recevant le matériel de vote soit tenue à **jour** et à **disposition** des citoyens. Cela permet de vérifier que des tiers n'utilisent pas des morts<sup>6</sup> ou des personnes incapables de discernement pour voter à leur place.
2. Que les urnes soient **transparentes** pour s'assurer qu'elles sont vides au début du vote.
3. Que les urnes soient **scellées** de manière inviolable et munie d'un sceau officiel valable.
4. Que les codes-barres et QR-Code **disparaissent** des cartes de vote.
5. Que tout citoyen puisse **accéder aux informations cachées** derrière le code-barre et le QR code de ses cartes de vote antérieures. Si celles-ci ne lui plaisent pas, elles doivent être **effacées** immédiatement.

---

<sup>4</sup> <https://www.thegatewaypundit.com/2022/11/go-dominion-machines-mercer-nj-experiencing-programming-glitch/> et <https://www.kanekoa.news/p/bombshell-dominion-error-code-uncovered>

<sup>5</sup> <https://rumble.com/vfw2op-kill-chain-the-cyber-war-on-americas-elections-highlights.html> et <https://www.thegatewaypundit.com/2022/11/dominion-voting-machines-texas-arizona-new-jersey-voter-irregularities-reported/> et <https://www.thegatewaypundit.com/2022/11/breaking-election-day-tabulators-across-maricopa-county-not-working-video/>

<sup>6</sup> En 1990, lorsque les votations se faisaient encore au bureau de vote avec une liste de votants à biffer, le nom d'un de mes proches, décédé depuis plusieurs mois, était toujours inscrit.

6. Que les enveloppes bleues soient totalement **opaques**. Aucun moyen ne doit pouvoir violer le secret de son contenu avant le dépouillement.
7. Pour les votes par correspondance :
  - a. Que tout citoyen puisse avoir accès aux locaux réceptionnant les votes pendant toutes les semaines des votes par correspondance et lors du dépouillement.
  - b. Qu'**aucun** appareil pour lire le contenu des enveloppes ne soit utilisé.
  - c. Que chaque enveloppe grise reçue par courrier **soit numérotée chronologiquement** puis déposée, **sans être ouverte**, dans une urne scellée transparente.
  - d. Que des citoyens tirés au sort vérifient que le nombre d'enveloppes grises reçues, numérotées et non ouvertes, corresponde au nombre d'enveloppes grises **remises par la poste**.
  - e. Afin d'éviter qu'une personne vote plusieurs fois, la perte de matériel de vote ne donne pas le droit de voter, sauf si la personne peut présenter **sa carte d'identification pour ladite votation** contenue dans le matériel reçu avec sa carte d'identité.
  - f. Si ces critères ne peuvent être assurés, le vote par correspondance doit alors être interdit, car des fraudes et des fichages demeurent possibles.
8. Pour le dépouillement
  - a. Que l'**ouverture** des enveloppes grises ne se fasse **qu'au moment** du dépouillement.
  - b. Que le dépouillement soit effectué **par des citoyens tirés au sort**.
  - c. Que le dépouillement soit **filmé en direct** par des caméras de surveillance pour que les citoyens puissent le suivre en direct comme cela se fait en Russie.
  - d. Lors du dépouillement, n'est pas valide le vote des citoyens n'ayant pas de carte, pas signé, pas utilisé la bonne carte, mis plusieurs enveloppes bleues, ou contenant des informations non demandées sur le bulletin de vote. Ce matériel non validé est numéroté et il est archivé comme non valide. Un courrier peut être adressé au votant pour lui signaler son erreur afin qu'il fasse attention la prochaine fois.
9. Que toute fraude aux votations soit dénoncée auprès d'un service de police *ad hoc*, et que les preuves (urnes mal scellées ou opaques, contenu des votations lisibles dans des enveloppes fermées, votation de morts...) lui soient remises en l'état, afin qu'il identifie les responsables. Ceux-ci doivent alors répondre de leurs actes devant une **commission de**

**citoyens-scrutateurs, tirés au sort**, et non d'un service travaillant pour l'Etat, car « *nul ne peut être juge et partie* » même s'il se prétend « *indépendant* ».

10. Qu'une liste précise du matériel de vote soit dressée scrupuleusement et soit accessible à tout citoyen qui le demande. Cette liste doit indiquer précisément combien de matériel a été envoyé, combien a servi à remplacer un bulletin égaré, combien n'a pas servi. Le matériel restant doit être numéroté et annexé.
11. Que les votations électroniques soient **interdites**. Celles-ci peuvent être truquées. Contrairement à la croyance populaire, tous les équipements de vote électronique peuvent être piratés car tous ces équipements doivent recevoir une programmation avant chaque élection à partir de cartes mémoire ou de clés USB préparées sur les systèmes de gestion des élections qui sont souvent des ordinateurs non seulement connectés à Internet mais qui fonctionnent également avec des versions obsolètes de Windows. Si un système de gestion des élections est infecté par un logiciel malveillant, celui-ci peut se propager de ce système aux clés USB, qui le transmettraient ensuite à toutes les machines à voter, aux scanners et aux dispositifs de marquage des bulletins de vote<sup>7</sup>. Des vidéos montrent les fraudes massives lors des élections américaines<sup>8</sup> et françaises<sup>9</sup>.

Je vous remercie d'agir pour défendre les intérêts des citoyens et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

*N.B. 1 signature*  
M<sup>me</sup> Eve Mangano  
Avenue Dumas 25  
1206 Genève

---

<sup>7</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=ReWLkIPVkg0>

<sup>8</sup> Que l'on soit pro ou anti-Trump, quand un parti est obligé de frauder massivement pour se faire élire, il ne représente pas le peuple mais une dictature. <https://odysee.com/@Vivresainement:f/fraude-massive-aux-elections-americaines-censure-youtube:2?src=embed&t=146.026285>

<sup>9</sup> <https://lesdeqodeurs.fr/fraude-electorale-aux-us/>